

Département des Alpes de Haute Provence

Département des Alpes de Haute-Provence Commune de SISTERON

DECISION DU MAIRE DMSF 2023-08-27

DOSSIER COMMUNE/ ACHAB Fatima

REMBOURSEMENT C-F-D-P - Indemnité contractuelle

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le dossier Assurance Protection Juridique Commune / ACHAB.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter l'indemnisation de C-F-D-P, d'un montant de 1 500.00 € en règlement de l'indemnité contractuelle dans le cadre de la procédure COMMUNE DE SISTERON / ACHAB Fatima.

ARTICLE 2: la recette sera inscrite au budget communal.

ARTICLE 3: la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 4</u> : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON et Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence.

Fait à SISTERON, le 07-09-2023

Le Maire,

D. SPAGNOU.



Mis en ligne le 07/09/2023 Å 15h22

REÇU EN PREFECTURE

1e 07/09/2023 | | es

Application agréée Elégalitezoin